



Madrid, le 16 juin 2022

CIRCULAIRE ICCAT n°4238 / 2022

OBJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET DE GESTION ADOPTÉES LORS DE LA 27E RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA COMMISSION

Je me réfère à ma lettre du 17 décembre 2021 transmettant les textes des 20 Recommandations et des quatre Résolutions adoptées lors de la 27ème réunion ordinaire de la Commission.

Conformément à l'article VIII de la Convention de l'ICCAT, les recommandations énumérées ci-dessous entrent en vigueur le **17 juin 2022**.

<i>Numéro</i>	<i>Titre de la Rec.</i>
<i>Rec. 21-01</i>	Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 19-02 visant à remplacer la Recommandation 16-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux
<i>Rec. 21-02</i>	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT prolongeant et modifiant la Recommandation 17-02 amendant la Recommandation 16-03 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord
<i>Rec. 21-03</i>	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT sur la Recommandation 17-03 amendant la Recommandation 16-04 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud
<i>Rec. 21-04</i>	Recommandation de l'ICCAT sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion et un protocole de circonstances exceptionnelles, pour le germon de l'Atlantique Nord
<i>Rec. 21-05</i>	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-07 sur les limites de capture de germon de l'Atlantique Sud pour la période 2017 - 2020
<i>Rec. 21-06</i>	Recommandation de l'ICCAT établissant un programme de rétablissement pour le germon de la Méditerranée
<i>Rec. 21-07</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 17-06 concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest
<i>Rec. 21-08</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-04 amendant la Recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée
<i>Rec. 21-09</i>	Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taube bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT
<i>Rec. 21-10</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-07 amendant la Recommandation 16-12 concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT
<i>Rec. 21-11</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-08 sur des mesures de gestion pour la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT



Numéro	Titre de la Rec.
<i>Rec. 21-12</i>	Recommandation de l'ICCAT sur les navires sans nationalité
<i>Rec. 21-13</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-08 établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non règlementées
<i>Rec. 21-14</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 13-13 concernant l'établissement d'un registre ICCAT de navires de 20 mètres ou plus de longueur hors-tout autorisés à opérer dans la zone de la Convention
<i>Rec. 21-15</i>	Recommandation de l'ICCAT sur le transbordement
<i>Rec. 21-16</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 07-08 concernant un format et un protocole d'échange des données en ce qui concerne le système de surveillance des navires (VMS) dans la zone de la Convention de l'ICCAT pour la pêche du thon rouge
<i>Rec. 21-18</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 20-08 concernant l'application du système eBCD
<i>Rec. 21-19</i>	Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-13 remplaçant la Recommandation 11-20 sur un programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge
<i>Rec. 21-20</i>	Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré
<i>Rec. 21-24</i>	Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 03-20 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT

Les textes de ces recommandations sont disponibles [sur le site web de l'ICCAT](#).

Les ambassades sont priées de bien vouloir distribuer cette correspondance à leurs autorités nationales compétentes.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

P.O. Secrétaire exécutif

Miguel Neves dos Santos
Secrétaire exécutif adjoint

DISTRIBUTION :

– Mandataires de la Commission :

Président de la Commission : E. Penas Lado
Première vice-Présidente : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4
Président du SCRS : G. Melvin

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer
Vice-Président du SCRS : H. Arrizabalaga

– Chefs de délégation

– Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes

– Ambassades

– Observateurs, FAO, DOALOS, ORGP